



INFORMATION - COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate
Le jeudi 20 juillet 2017

La Ville reconnaît l'importance des bénévoles des centres communautaires et fournit des outils permettant de faciliter le bénévolat

Winnipeg, Manitoba – Lors d'un événement ce matin, le conseiller municipal Mike Pagtakhan a salué le travail formidable des bénévoles des centres communautaires de Winnipeg dans la prestation de services à la communauté.

« Nous sommes tellement chanceux d'avoir à Winnipeg un grand groupe de bénévoles extraordinaires qui dirigent nos centres communautaires et en assurent le fonctionnement, ce qui permet d'offrir un large éventail d'activités sportives et de loisirs à nos résidents et à nos résidentes, s'est réjoui le conseiller municipal de Point Douglas et président du comité d'orientation permanent de la sûreté, des services communautaires et des parcs, Mike Pagtakhan. Je tiens à ce que nos bénévoles obtiennent la reconnaissance qui leur est due et qu'ils aient accès à des outils numériques qui facilitent la coordination des bénévoles. »

Travaillant de concert avec le General Council of Winnipeg Community Centres (conseil général des centres communautaires de Winnipeg), la Ville de Winnipeg a mis à la disposition des centres communautaires un système informatique de gestion de bénévoles. Le but du logiciel est d'offrir aux centres communautaires un outil qui facilitera l'établissement d'horaires des bénévoles ainsi que la communication avec ceux-ci.

« Le système a été un grand atout pour notre centre, a affirmé Steven Bemrose, directeur général du centre communautaire Robert A. Steen. Le centre a pu l'intégrer à de nombreux aspects de son fonctionnement, y compris la programmation. »

Pour faire preuve de reconnaissance envers les bénévoles des centres communautaires, la Ville de Winnipeg et le conseil général ont créé un prix de reconnaissance des bénévoles, qui comprend un crédit de 100 \$ de vie saine pour les installations de loisirs municipales et les programmes du *Guide Loisirs*. Chaque centre communautaire peut proposer jusqu'à deux bénévoles par an pour recevoir ce prix.

« Cela représente une façon, aussi modeste soit-elle, de saluer les bénévoles de nos centres communautaires qui font un travail exceptionnel pour assurer le fonctionnement des centres, a souligné le conseiller municipal Mike Pagtakhan. »

Le crédit peut servir à ce qui suit :

- Droits d'entrée libre
- Laissez-passer pour installations (pendant les heures d'ouverture au public) des installations aquatiques ou des centres de loisirs
- Laissez-passer de vie active (pendant les heures d'ouverture au public) des installations aquatiques ou des centres de loisirs ainsi qu'aux classes de vie active à participation libre
- Réservation d'installations de loisirs, y compris les salles, les arénas, les réservations pour fêtes d'anniversaire, etc.
- Inscription aux programmes du *Guide Loisirs*
- Marchandises telles que les lunettes de natation, les bonnets de bain, les bouchons d'oreilles, etc.

Pour utiliser le crédit, les bénévoles peuvent visiter n'importe quel centre aquatique ou de loisirs de la Ville de Winnipeg, s'inscrire en ligne ou téléphoner au 311.

La Ville de Winnipeg est déterminée à veiller à ce que les centres communautaires soient des lieux sûrs, où la diversité est valorisée, et les bénévoles contribuent à la réalisation de cet objectif. Afin de soutenir les bénévoles, une [vidéo en ligne de sensibilisation aux réalités culturelles](#) a été créée dans le but de capter la riche diversité culturelle de Winnipeg et d'aider à sensibiliser le public et à tisser des liens interculturels entre les bénévoles, et les usagers et les usagères des centres communautaires.

Plus de 17 000 bénévoles assurent le fonctionnement des 63 centres communautaires de la Ville. La somme de leurs efforts constitue plus d'un million d'heures de bénévolat consacrées aux activités de loisirs. Pour de plus amples renseignements sur les centres communautaires municipaux, visiter [Ville de Winnipeg – Centres communautaires](#).

-30-

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la Ville de Winnipeg, au 204-986-6000, ou par courrier électronique, à MediaInquiry@winnipeg.ca.

Suivez-nous sur Facebook : facebook.com/cityofwinnipeg

Suivez-nous sur Twitter : twitter.com/cityofwinnipeg